

Lignes directrices pour la préparation de stratégies nationales ou régionales de conservation et gestion en faveur des rapaces

Dans le cadre du Mémoire d'Entente sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (MdE Rapaces)



András Kovács et Nick P. Williams

Unité de coordination intérimaire pour le MdE Rapaces

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)

Bureau du PNUE / CMS – Abou Dhabi, P.O.Box 45553, Abou Dhabi, Émirats arabes unis



Juin 2012



Rédigé par : András Kovács & Nick P. Williams, Unité de coordination intérimaire du MdE Rapaces

Citation recommandée : Kovács, A. & N.P. Williams (2012) Lignes directrices pour la préparation de stratégies nationales ou régionales de conservation et de gestion en faveur des rapaces. Série technique de la CMS. Abou-Dhabi, Émirats arabes unis.

Photographie de la page de couverture : Milan Royal (*Milvus milvus*) © 2007 András Kovács
(www.raptorimages.hu)

Résumé

Conformément aux dispositions du paragraphe 12 du MdE Rapaces et dans les deux ans suivant sa date d'effet, les Signataires doivent préparer et soumettre à l'Unité de coordination intérimaire, le cas échéant, une stratégie nationale ou régionale (par ex. Union européenne) ou un document équivalent (par ex. des plans d'action par espèce) pour les espèces de Catégorie 1 et, le cas échéant, de Catégorie 2, énumérées dans le Plan d'action du Mémoire (Annexe 3). Le MdE Rapaces est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2008.

L'objectif des présentes lignes directrices est de proposer un modèle standard pour l'élaboration des stratégies nationales ou régionales de conservation et de gestion en faveur des rapaces, de promouvoir une planification stratégique pour la conservation des rapaces et, par la suite, sa mise en œuvre. Ce document est divisé en neuf chapitres principaux.

L'introduction ([chapitre 1](#)) doit brièvement présenter le contexte des lignes directrices, une évaluation FFOM¹ succincte de l'environnement encadrant la planification administrative, et mettre l'accent sur l'identification des buts et objectifs généraux de la stratégie.

Les informations générales ([chapitre 2](#)) doivent fournir des renseignements administratifs clés sous forme de tableaux.

L'évaluation biologique ([chapitre 3](#)) doit fournir les informations techniques les plus pertinentes, notamment une fiche d'information nationale ou régionale sur les caractéristiques environnementales de la zone à laquelle s'applique la stratégie, la législation et les instruments politiques ; les programmes de suivi des rapaces en cours ; les inventaires et priorités pour les espèces, les sites et les habitats concernés ; une évaluation des menaces ainsi qu'une analyse des acteurs concernés.

Le chapitre sur l'approche de conservation ([chapitre 4](#)) doit présenter les principaux éléments de la stratégie nationale ou régionale de conservation et de gestion en faveur des rapaces. Elle est basée directement sur le Plan d'action contenu dans le MdE Rapaces. Les activités nationales ou régionales doivent s'inscrire dans une démarche multi-espèces centrée sur les menaces et doivent mettre l'accent sur la mise en œuvre du Plan d'action du MdE Rapaces. La stratégie, dans sa planification stratégique, doit considérer comme prioritaires les six activités principales suivantes (définies dans le Tableau 2 du Plan d'action du MdE Rapaces) : 1) Amélioration de la protection juridique ; 2) Protection et/ou gestion des sites et voies de migration importants ; 3) Conservation de l'habitat et gestion durable ; 4) Sensibilisation aux problèmes que rencontrent les rapaces et aux mesures à prendre pour les protéger ; 5) Surveillance des populations de rapaces, mise en œuvre de

¹ FFOM - forces, faiblesses, opportunités et menaces

recherches sur leur conservation et prise de mesures correctrices appropriées ; 6) Mesures d'accompagnement. Le processus de planification reste cependant flexible et les Signataires peuvent ainsi choisir de planifier et de mettre en œuvre des activités supplémentaires pour atteindre les buts et objectifs généraux du Plan d'action.

Le [chapitre 5](#) vise à collecter des informations sur les sources internationales et nationales de financement existantes et potentielles.

Dans les conclusions ([chapitre 6](#)), les responsables de la planification peuvent faire la liste des principales contraintes ou limitations qui pourraient avoir un impact sur la mise en œuvre de la stratégie.

Les recommandations supplémentaires ([chapitre 7](#)) doivent faire rapidement état des besoins futurs et des conditions nécessaires à la bonne mise en œuvre de la stratégie, et inclure notamment une liste des principales lacunes dans les connaissances actuellement disponibles.

Les références bibliographiques ([chapitre 8](#)) doivent référencer les documents clés utilisés directement pour la rédaction et le développement de la stratégie, notamment ceux auxquels il est fait référence dans le texte même.

L'annexe I ([chapitre 9](#)) doit contenir les tableaux récapitulatifs relatifs aux chapitres 3 à 7.

L'annexe II doit dresser la liste des actions nationales proposées en référence aux principales activités résumées dans le Tableau 2 du Plan d'action du MdE.

L'annexe III doit fournir un calendrier de mise en œuvre des activités nationales.

Pour faciliter le développement de la stratégie, un formulaire vierge portant les titres principaux est fourni en annexe des lignes directrices.

Remerciements

Les rédacteurs souhaitent remercier les personnes suivantes pour leurs précieuses contributions aux versions successives de ces lignes directrices : Willem Van Den Bossche (BirdLife Europe, Belgique), Nicola J. Crockford (RSPB, Royaume Uni), Gerard van Dijk (DNLRA, Pays-Bas), M. Abdellah El Mastour (CMS, Maroc), Rozália Érdiné Szekeres (FVM, Hongrie), Salim Javed (Environment Agency – Abou Dhabi, EAU), David A. Stroud (JNCC, Royaume Uni), Michael J. McGrady (Autriche) et Dave Wootton (DEFRA, Royaume Uni).

Introduction

Contexte

La planification stratégique est un processus indispensable pour organiser une vision commune, mettre en place des partenariats et permettre ainsi à des organisations diverses d'œuvrer vers un même but, en particulier sur la scène internationale. Une planification efficace est essentielle pour faire avancer des programmes de collaboration et obtenir le soutien des parties concernées nécessaire à la réussite de la mise en œuvre.

Conformément aux dispositions du paragraphe 12 du Mémoire d'entente sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (MdE Rapaces – voir http://www.cms.int/species/raptors/intro_f.html), et dans les deux ans suivant son entrée en vigueur, les Signataires auront pour objectif de préparer et soumettre à l'Unité de coordination intérimaire, le cas échéant, une stratégie nationale ou régionale (par ex. Union européenne) ou un document équivalent (par ex. plan d'action par espèce) pour les espèces de Catégorie 1 et, le cas échéant, de Catégorie 2, figurant dans le Plan d'action du MdE (Annexe 3).

Le MdE Rapaces est entré en vigueur le 1er novembre 2008 et la première réunion des Signataires est prévue pour décembre 2012.

Objectifs des lignes directrices

Les présentes lignes directrices ont pour but d'aider les responsables de la planification stratégique à élaborer des stratégies nationales ou régionales de conservation et de gestion en faveur des rapaces grâce à un modèle standard. Ces lignes directrices indiquent également aux Signataires les principales activités à entreprendre et les problèmes spécifiques à résoudre pour mettre en œuvre les dispositions générales du MdE Rapaces.

Les objectifs des lignes directrices sont :

- Encourager la mise en œuvre du Plan d'action du MdE Rapaces à travers une planification stratégique efficace. Les Signataires devront notamment soumettre leur stratégie nationale ou régionale avant la première réunion des Signataires du MdE Rapaces.
- Fournir des conseils généraux et un modèle standard pour les activités de planification stratégique.
- Promouvoir le développement de partenariats et d'alliances en vue d'améliorer la collaboration internationale en matière de planification et d'assurer une mise en œuvre efficace du Plan d'action défini dans le MdE Rapaces.
- Fournir un cadre international homogène pour les stratégies de conservation et de gestion en faveur des rapaces ainsi que les analyses comparatives, et permettant également de déceler les tendances nationales et régionales.

Les équipes de planification nationales ou régionales peuvent choisir les activités adaptées aux zones d'intervention et également le niveau de détail à considérer dans leur stratégie. Cette démarche vise à permettre à des planificateurs disposant de capacités diverses de concevoir des stratégies efficaces et de grande qualité.

Planification d'actions stratégiques

Planification - Mise en œuvre - Suivi - Évaluation – Planification : l'opportunité d'utiliser une gestion adaptative en faveur de la conservation

Les présentes lignes directrices visent à encourager une gestion adaptative en faveur de la conservation afin de pouvoir répondre aux incertitudes et aux défis rencontrés par les écosystèmes et les processus socio-économiques durant la mise en œuvre de la stratégie.

Un ensemble d'indicateurs de suivi doit être défini dans la description de chaque activité (voir encadré en page 21). Ils permettront d'évaluer les progrès et l'efficacité de la stratégie. L'ajustement des mesures correctrices avec les résultats de l'évaluation peut alors servir à améliorer la portée des activités de conservation.

Le principe d'« apprentissage par la pratique » est ainsi considéré comme une partie essentielle du concept de planification stratégique nationale ou régionale pour la conservation et la gestion en faveur des rapaces.

Rapports

Les Signataires du MdE Rapaces devront décider de la fréquence des rapports lors de leur première réunion, qui se déroulera à Abou Dhabi, aux Émirats arabes unis, en décembre 2012.

Le paragraphe 18 du MdE Rapaces stipule cependant que les Signataires, qui sont également Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), doivent rendre compte à la Conférence des Parties à la Convention et souligner les actions entreprises se rapportant au MdE Rapaces.

Présentation des plans internationaux et nationaux de conservation et gestion en faveur des rapaces : Comment les stratégies nationales ou régionales s'inscrivent-elles dans la planification de la conservation des rapaces migrateurs ?

Plusieurs processus de planification de la conservation, de la gestion et des actions sont actuellement en cours aux niveaux multinationaux, internationaux et nationaux, dans la sphère administrative du MdE Rapaces.

La **Figure 1** - vise à montrer comment les stratégies nationales ou régionales développées dans le cadre du MdE Rapaces s'inscrivent dans la structure hiérarchique de planification pour la conservation des rapaces migrateurs.

Les stratégies régionales de conservation et gestion se situent au niveau international 2. Elles sont conçues pour soutenir la mise en œuvre du Plan d'action défini dans le MdE Rapaces (niveau international 1) tout en intégrant simultanément les plans d'action par espèce (PAPE) et les stratégies sous-régionales de conservation des rapaces (niveau international 3).

Les lignes directrices ne s'appliquent donc qu'aux stratégies qui seront développées dans le futur. Les stratégies existantes, les PAPE et documents équivalents peuvent être intégrés de manière explicite à l'élaboration de stratégies nationales ou régionales. Il convient cependant de mentionner que les stratégies existantes ou les PAPE ne couvrent généralement pas toutes les espèces figurant en Catégories 1 et 2 dans le MdE Rapaces.

Les stratégies nationales de gestion et conservation des rapaces doivent être élaborées de manière à s'inscrire dans la lignée des plans d'action et stratégies nationales sur la biodiversité au même niveau (niveau national 4). Elles sont alimentées par des plans nationaux de conservation et de gestion des habitats ou des sites en faveur d'une ou plusieurs espèces, ou des plans d'action nationaux plurispécifiques ou monospécifiques (niveau national 5).

Niveaux internationaux

Niveau 1 - niveau multinational

MdE Rapaces, instrument et plan d'action multinationaux

Le paragraphe 5 (cadre de mise en œuvre) du Plan d'action du MdE Rapaces stipule : « *Les activités principales que les Signataires doivent entreprendre pour mettre en œuvre les dispositions générales du Mémoire d'Entente et aborder les questions spécifiques traitées par ce Plan d'action sont décrites dans le Tableau 2. Ces activités seront menées à bien au moyen des stratégies, ou documents équivalents, comme envisagé au paragraphe 12 du Mémoire d'Entente* ».

Document de référence : MdE Rapaces de la CMS (notamment Annexe 3, Tableau 2).

Niveau 2 - niveau régional

Stratégies régionales de conservation et de gestion des rapaces et plans d'action internationaux par espèce

Approche plurispécifique ou monospécifique à un niveau international couvrant les régions ou toute l'aire de répartition d'une espèce. Les PAPE fixent des objectifs de conservation approuvés et un cadre d'action qui permettent de centrer les efforts de conservation et les ressources limitées sur la résolution des problèmes les plus importants.

Document de référence : BirdLife International (2008) Format révisé de Plan d'action international par espèce de l'AEWA.

Exemples : Stoychev, Zeitz & Grubac (2004) Action Plan for the Conservation of the Imperial Eagle (*Aquila heliaca*) in the Balkan Peninsula.
Iñigo et al. (2008) Action plan for the Egyptian Vulture *Neophron percnopterus* in the European Union.

Niveau 3 - niveau sous-régional

Stratégies sous-régionales de conservation des rapaces

Approche plurispécifique ou monospécifique à un niveau international couvrant des sous-régions ou des sections transfrontalières de l'aire de répartition de l'espèce concernée dans les États de l'aire de répartition voisins. Ces stratégies s'appliquent aux rapaces présents sur des zones transfrontalières particulières.

Documents de référence : BirdLife International (2008) Format révisé de Plan d'action international par espèce de l'AEWA.

Exemple : Probst & Gaborik eds. (2012) Action Plan for the conservation of the White-tailed Sea Eagle (*Haliaeetus albicilla*) along the Danube.

Niveaux nationaux

Niveau 4 - niveau national

Stratégies nationales de conservation et de gestion en faveur des rapaces, stratégies nationales sur la biodiversité et plans d'action nationaux

Ces stratégies devraient couvrir toute l'aire de répartition de toutes les espèces de rapaces comprises dans la zone administrative du pays et répondre aux questions suivantes :

- Que faut-il faire au niveau national pour éliminer les principales menaces qui pèsent sur les rapaces et pour mettre en œuvre les principales dispositions du Plan d'action du MdE Rapaces ?
- Comment interpréter et mettre en œuvre au niveau national le Plan d'action de niveau 1 ?

Documents de référence : MdE Rapaces du PNUE/CMS (notamment Annexe 3, Tableau 2).

Unité de coordination intérimaire du MdE Rapaces du PNUE/CMS (2012). Lignes directrices pour la préparation de stratégies nationales

ou régionales de conservation et de gestion en faveur des rapaces.
Abou Dhabi, EAU.

Secrétariat de la CMS (2010). Lignes directrices sur l'intégration des espèces migratrices dans les stratégies et les plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB). Bonn, Allemagne.

Zones d'intervention :

Établies par le Plan d'action du MdE, mais avec un certain degré de flexibilité pour s'adapter aux conditions et exigences nationales :

1. Amélioration de la protection juridique.
2. Protection et/ou gestion des sites importants et des voies de migration.
3. Conservation de l'habitat et gestion durable.
4. Sensibilisation aux problèmes rencontrés par les rapaces et aux mesures à prendre pour les protéger.
5. Suivi des populations de rapaces, recherches sur la conservation et application de mesures correctives.
6. Mesures d'accompagnement.

Niveau 5 - niveau sous-national

Plans d'action par espèce (PAPE) et plans d'action plurispécifiques nationaux, plans de conservation et gestion des habitats ou des sites

Actions détaillées basées sur les PAPE internationaux déjà existants et les études nationales. Ces plans s'appliquent aux sites désignés à des fins de conservation et à d'autres zones rurales comprises dans la zone administrative d'un pays.

Document de référence : Format standard des PAPE nationaux.

Exemple : Whitfield *et al.* (2008). A conservation framework for Golden Eagles: implications for their conservation and management in Scotland.

Bibliographie

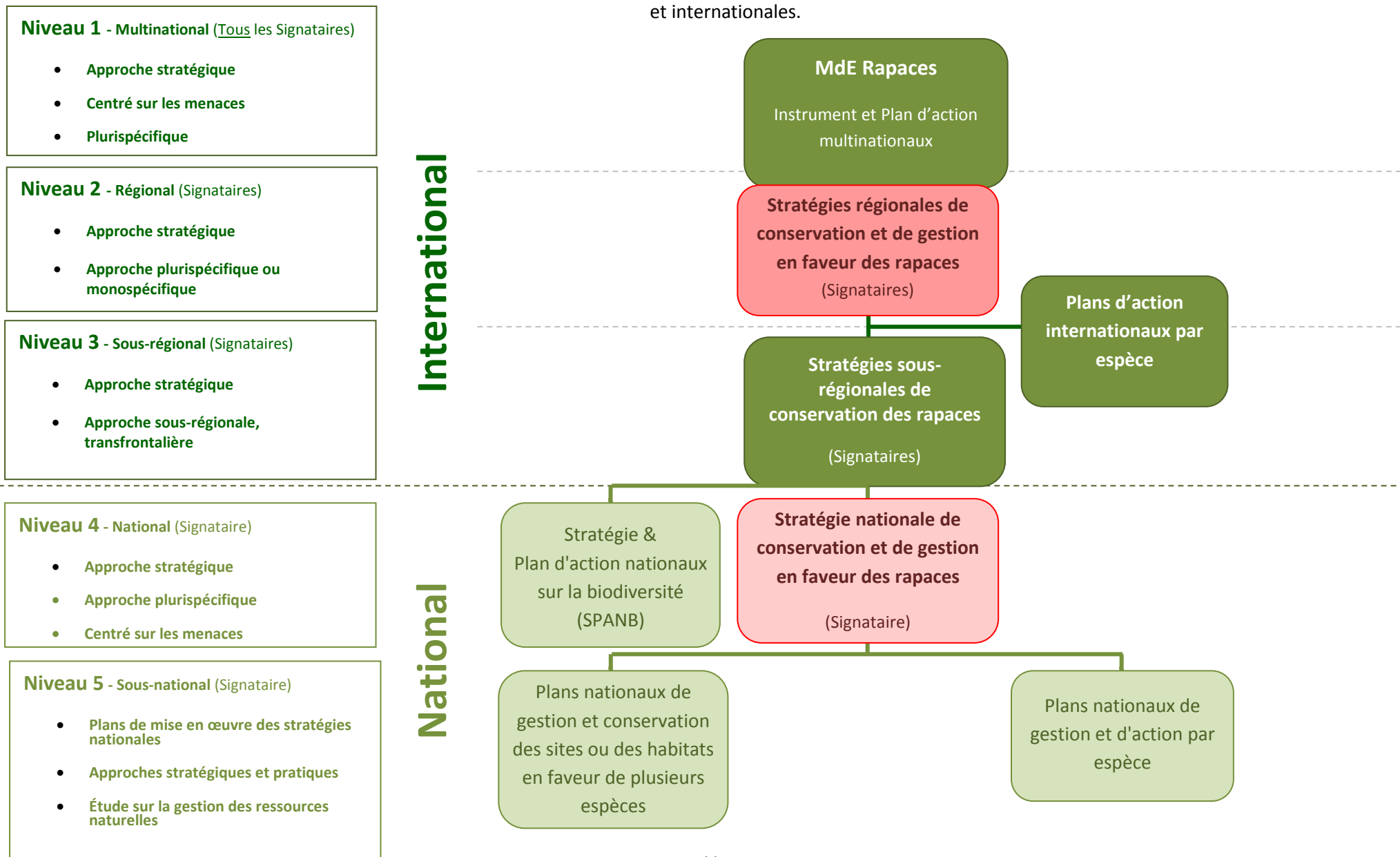
Les ouvrages suivants ont été utilisés pour élaborer les présentes lignes directrices :

BirdLife International (2001). Important Bird Areas and potential Ramsar Sites in Europe. BirdLife International, Wageningen, Pays-Bas. www.birdlife.org/action/change/ramsar/ibas_ramsar_europe.pdf [consulté le 15 juin 2012]

BirdLife International (2008). Format révisé de Plan d'action international par espèce de l'AEWA. http://www.unep-aewa.org/meetings/fr/mop/mop4_docs/meeting_docs_pdf/mop4_36_revised_ssap_form_at_fr.pdf [consulté le 15 juin 2012]

- Federal Geographic Data Committee (2009). Strategic Plan Guidelines. U.S. Geological Survey (USGS), États-Unis. http://www.fgdc.gov/policyandplanning/newsbp/StrategicPlanGuidelines_v2_052809_FinalVersion.pdf [consulté le 15 juin 2012]
- Iñigo A., Barov B., Orhun C., Gallo-Orsi U. (2008). Action plan for the Egyptian Vulture *Neophron percnopterus* in the European Union. BirdLife International, Bruxelles. http://ec.europa.eu/environment/nature/conservation/wildbirds/action_plans/docs/neophron_percnopterus.pdf
- IUCN (2008). Habitats, Threats and Actions Classification Schemes. [consulté le 15 juin 2012] <http://www.iucnredlist.org/technical-documents/classification-schemes/habitats-classification-scheme-ver3> [consulté le 15 juin 2012]
- Kovács, A., Demeter, I., Horváth, M., Fülöp, Gy., Frank, T., Szilvácsku, Zs. (2005) Imperial Eagle Management Guidelines. MME / BirdLife Hungary, Budapest.
- Probst & Gaborik eds. (2012) Action Plan for the conservation of the White-tailed Sea Eagle (*Haliaeetus albicilla*) along the Danube. Convention de Bern. Nature and Environment, No.163. Conseil de l'Europe. http://www.danubeparks.org/files/840_ActionPlanWTEpublbyCoE.pdf [consulté le 15 Juin 2012]
- Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique (2004). Approche par écosystème, (Lignes directrices de la CDB) Montréal : Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique. <http://www.cbd.int/doc/publications/ea-text-fr.pdf> [consulté le 15 juin 2012]
- Secretariat of the Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals (CMS Secretariat) (2010). Guidelines on the Integration of Migratory Species Into National Biodiversity Strategies and Action Plans, Bonn, Allemagne. <http://www.cbd.int/doc/nbsap/NBSAP-guidelines-CMS.pdf> [consulté le 15 juin 2012]
- Stoychev, S., Zeitz, R., Grubac, B. (2004) Action Plan for the Conservation of the Imperial Eagle in the Balkan Peninsula. BSPB, Haskovo, Bulgarie.
- UNEP/CMS, MdE Rapaces (2010) Guidelines for Preparing National or Regional Strategies. Abou Dhabi, EAU. Manuscrit.
- Whitfield, D P, Fielding, A H, McLeod, D R A et Haworth, P F (2008). A conservation framework for golden eagles: implications for their conservation and management in Scotland. Scottish Natural Heritage Commissioned Report No.193 (ROAME No. F05AC306). http://www.snh.org.uk/pdfs/publications/commissioned_reports/Report%20No193.pdf [consulté le 15 juin 2012]

Figure 1 - Stratégies nationales ou régionales de conservation et de gestion en faveur des rapaces dans le cadre de la planification des actions de conservation nationales et internationales.



Lignes directrices pour la préparation de stratégies nationales ou régionales de conservation et de gestion en faveur des rapaces

Table des matières

Table des matières	12
Page de couverture	14
Page de couverture intérieure	14
Remerciements	14
Liste des abréviations	14
Table des matières	14
Liste des tableaux	14
Liste des figures.....	15
Résumé.....	15
1. Introduction à la stratégie	15
2. Informations générales (tableau 1)	16
3. Évaluation biologique - Présentation nationale ou régionale	17
3.1 Fiche d'information nationale ou régionale	17
3.2 Conventions/accords applicables, instruments politiques nationaux (ex : stratégie nationale de conservation de la biodiversité), plan d'action par espèce, etc.....	17
3.3 Suivi des populations de rapaces	17
3.4 Inventaire des espèces de rapaces.....	17
3.5 Inventaire des sites - sites importants pour les rapaces migrateurs	17
3.6 Inventaire des habitats - sites importants pour les rapaces migrateurs	18
3.7 Évaluation des menaces.....	18
3.8 Analyse des parties prenantes.....	19
4. Approche pour la conservation - actions nationales ou régionales proposées en rapport avec le MdE Rapaces.....	19
4.1 Amélioration de la protection juridique.....	22
4.2 Protection et/ou gestion des sites et des voies de migration importants	23
4.3 Conservation de l'habitat et gestion durable.....	24
4.4 Sensibilisation aux problèmes rencontrés par les rapaces et aux mesures de conservation nécessaires.....	24

4.5	Suivi des populations de rapaces, recherches sur la conservation et application de mesures correctives appropriées	25
4.6	Mesures d'accompagnement	26
5.	Sources de financement existantes et potentielles.....	26
6.	Conclusions	26
7.	Recommandations supplémentaires	27
8.	Références bibliographiques	27
9.	Annexes.....	27

Modèle standard proposé pour les stratégies nationales et régionales pour les espèces de Catégorie 1 et, le cas échéant, de Catégorie 2

L'élaboration de stratégies nationales et régionales doit correspondre au texte du Mémoire d'entente du PNUÉ/CMS sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (MdE Rapaces) - http://www.cms.int/species/raptors/intro_f.html [consulté le 15 Juin 2012]

Page de couverture

- Titre : Stratégie nationale ou régionale de conservation et de gestion en faveur des rapaces de [nom du pays ou de la région] ;
- Illustration ;
- Logos des rédacteurs, contributeurs et commanditaires ;
- Lieu et date de publication.

Page de couverture intérieure

- Titre de la stratégie ;
- Nom de l'institution commanditaire de la stratégie, ainsi que tout autre institution ayant soutenu le processus de planification ;
- Rédacteur(s) ;
- Liste des contributeurs : les contributeurs doivent être énumérés par ordre alphabétique et par pays. Pour chaque contributeur, indiquer l'organisation ou l'affiliation, selon le cas ;
- Éditeurs ;
- Traducteurs ;
- Citation recommandée et ISBN.

Remerciements

Des remerciements peuvent être adressés aux personnes et organisations qui ne figurent pas parmi les rédacteurs et contributeurs et qui n'ont pas directement participé à la rédaction de la stratégie, mais qui ont pu contribuer au financement, dispenser des encouragements ou toute assistance technique au(x) rédacteur(s).

Liste des abréviations

Liste des abréviations utilisées dans le texte dans l'ordre alphabétique.

Table des matières

Liste des titres principaux et sous-titres (titres de second ou troisième niveau, etc.). Utiliser de préférence une numérotation des niveaux à trois chiffres maximum. Indiquer le numéro de page en face des titres.

Liste des tableaux

Liste des tableaux dans leur ordre d'apparition. Indiquer les numéros de page.

Liste des figures

Liste des figures dans leur ordre d'apparition. Indiquer les numéros de page.

Résumé

Le résumé doit être une version claire, succincte et non-technique de la stratégie. Il doit faire état des faits principaux sous une forme concise. Il ne doit pas dépasser deux pages et ne doit pas contenir de références, tableaux, figures ou abréviations.

Le résumé doit être suffisamment précis pour permettre au lecteur de comprendre rapidement ce qui doit être fait, et doit comprendre les actions prioritaires, les résultats et les avantages attendus, ainsi que les ressources nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'action figurant dans le MdE Rapaces et à l'atteinte des objectifs qu'il contient.

Principaux axes de rédaction :

- Contexte général et objectif de la stratégie ;
- Portée géographique ;
- Présentation générale de l'état de conservation et du statut juridique des espèces concernées par la stratégie ;
- Principales menaces pesant sur les espèces ;
- Présentation générale des priorités en termes d'espèces, de sites et d'habitats ;
- Objectif principal du plan ;
- Objectifs et actions hautement prioritaires ;
- Principes directeurs de la stratégie (par ex. importance d'une coopération régulière entre les parties prenantes).

1. Introduction à la stratégie

Présenter le contexte, l'objectif principal et les objectifs spécifiques de la stratégie.

Contexte

Il est recommandé de répondre aux questions suivantes dans l'introduction :

- Qui coordonne la planification et la mise en œuvre de la stratégie ?
- Quelles sont les réalisations passées ?
- Comment la stratégie a-t-elle été élaborée ?

Évaluation FFOM

Fournir une évaluation succincte des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces relatives à la préparation et la mise en œuvre de la stratégie.

Objectif principal et objectifs spécifiques de la stratégie

Définir l'objectif principal de la stratégie et faire la liste des objectifs spécifiques qui permettront sa réalisation.

2. Informations générales (tableau 1)

Date d'entrée en vigueur du MdE Rapaces de la CMS en [pays]:	[pays 1 - année] [pays 2 - année] [pays 3 - année]
Période couverte par la stratégie :	[année - année]
Territoires auxquels s'applique la stratégie :	[Nom du pays 1] [Nom du pays 2] [Nom du pays3]
Point de contact national ou régional : Nom complet de l'institution : Titre, nom, prénom : Adresse postale : Téléphone : Fax : E-mail :	Nomination au conseil scientifique de la CMS Nom complet de l'institution : Titre, nom, prénom : Adresse postale : Téléphone : Fax : E-mail :
Contributeur national 1 : Nom complet de l'institution : Titre, nom, prénom : Poste : Adresse postale : Téléphone : Fax : E-mail :	Contributeur national 2 : Nom complet de l'institution : Titre, nom, prénom : Poste : Adresse postale : Téléphone : Fax : E-mail :
Contributeur national 3 : Nom complet de l'institution : Titre, nom, prénom : Poste : Adresse postale : Téléphone : Fax : E-mail :	Contributeur national 4 : Nom complet de l'institution : Titre, nom, prénom : Poste : Adresse postale : Téléphone : Fax : E-mail :
Contributeurs régionaux (stratégie régionale uniquement)	[pays 1 – Liste des contributeurs] [pays 2 – Liste des contributeurs]
Date d'achèvement (et soumission à l'Unité de coordination intérimaire du MdE Rapaces)	

3. Évaluation biologique - Présentation nationale ou régionale

Cette section présente de manière concise l'environnement de la planification stratégique. Des informations résumées provenant des meilleures sources autorisées seront utilisées pour décrire clairement les caractéristiques clés des conditions et circonstances actuelles. Les descriptions trop détaillées seront évitées et les représentations graphiques seront si possible favorisées.

3.1 Fiche d'information nationale ou régionale

- Fournir une description concise comprenant : la localisation, les coordonnées géographiques, le climat, le terrain, les altitudes extrêmes, les principales ressources naturelles, l'occupation des sols, les problèmes environnementaux actuels, la géographie du pays ou de la région couverts par la stratégie.
- Joindre une **Carte** indiquant la position des différents sites d'importance couverts.
- **Tableau 3** en annexe I (voir chapitre 9 ci-dessous pour la liste des annexes proposées) dans la zone administrative couverte par la stratégie. Le(s) pays dans le(s)quel(s) la stratégie s'applique doit/doivent être indiqué(s) par exemple par des couleurs ou hachures.

3.2 Conventions/accords applicables, instruments politiques nationaux (ex : stratégie nationale de conservation de la biodiversité), plan d'action par espèce, etc.

- Fournir la liste des conventions/accords applicables, des instruments politiques nationaux et plans d'action par espèce. Indiquer l'année d'adoption ou de publication.
- Expliquer comment les stratégies nationales ou régionales s'inscrivent dans les activités existantes de planification de la conservation relatives aux rapaces migrateurs.

3.3 Suivi des populations de rapaces

- Fournir un résumé concis de la collecte de données au niveau national ou régional (institutions clés, individus, réseaux, bases de données, flux d'information, etc.)

3.4 Inventaire des espèces de rapaces

- Fournir un résumé concis des espèces de rapaces présentes à l'intérieur des frontières nationales ou régionales.
- Résumer leur statut de conservation (**Tableau 2** en annexe I) :
 - Espèces prioritaires (espèces de Catégorie 1 du MdE Rapaces et espèces « phares » au niveau national dans le **tableau 2**),
 - Autres espèces (Catégorie 2 dans le **tableau 2**).

3.5 Inventaire des sites - sites importants pour les rapaces migrateurs

- Fournir un résumé concis sur les sites clés.
- Sites importants : le

- **Tableau 3 et le Tableau 4** : doivent contenir une liste des sites importants bénéficiant d'une protection nationale et des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux et des rapaces qui y vivent :
 - Sites prioritaires (sites clés pour les espèces prioritaires du **tableau 3**),
 - Autres sites importants (repris dans les **tableaux 3 et 4**).

3.6 Inventaire des habitats - sites importants pour les rapaces migrateurs

- Fournir un résumé concis sur les habitats clés.
- Habitats importants (le **Tableau 5** : de l'annexe I doit inclure une liste des habitats importants et des espèces de rapaces qui y vivent) :
 - Habitats prioritaires (souligner les habitats clés pour les espèces prioritaires du **tableau 5**),
 - Autres habitats importants (figurant sous Habitats prioritaires dans le **tableau 5**).

3.7 Évaluation des menaces

- Fournir un résumé concis sur les menaces selon les axes suivants :
 - Description des menaces et de leur impact sur les populations de rapaces.
 - Liste des menaces prioritaires ayant ou étant susceptibles d'avoir un impact significatif (par ex. au niveau de toute une population) sur les espèces prioritaires.
 - Ne sont prises en compte que les menaces qui peuvent être traitées par des actions de conservation ciblées. Les menaces de niveau mondial (par ex. changement climatique, grippe aviaire et autres) doivent être mentionnées dans le paragraphe de présentation des menaces.
 - Les menaces doivent être présentées dans le **Tableau 6**: de l'annexe I en ordre décroissant de priorité en fonction de l'importance de leur impact sur les populations.
 - Les menaces sont classées au bon sens et en fonction des meilleures informations disponibles. Idéalement, les menaces devraient être classées en utilisant un système quantitatif qui décrit la vitesse et l'ampleur du déclin (potentiel) causé. Cependant, si les données sur l'importance d'une menace ne sont pas disponibles, la décision doit être prise en fonction des meilleures données disponibles et d'un avis d'expert. Il est important de s'assurer que le système de classement est cohérent et approprié.
 - Les menaces agissent souvent en synergie et présentent des effets cumulatifs. Si les lacunes dans les connaissances risquent d'influencer la compréhension de l'impact des menaces, des activités de recherche devront être prévues. Le niveau d'incertitude correspondant à chaque menace doit être indiqué dans la description.
- Liste des menaces (le **Tableau 6**: en annexe I présente la liste des menaces et des espèces affectées) :
 - Menaces prioritaires (souligner les principales menaces pesant sur la plupart des espèces prioritaires figurant dans le **Tableau 6**:).

3.8 Analyse des parties prenantes

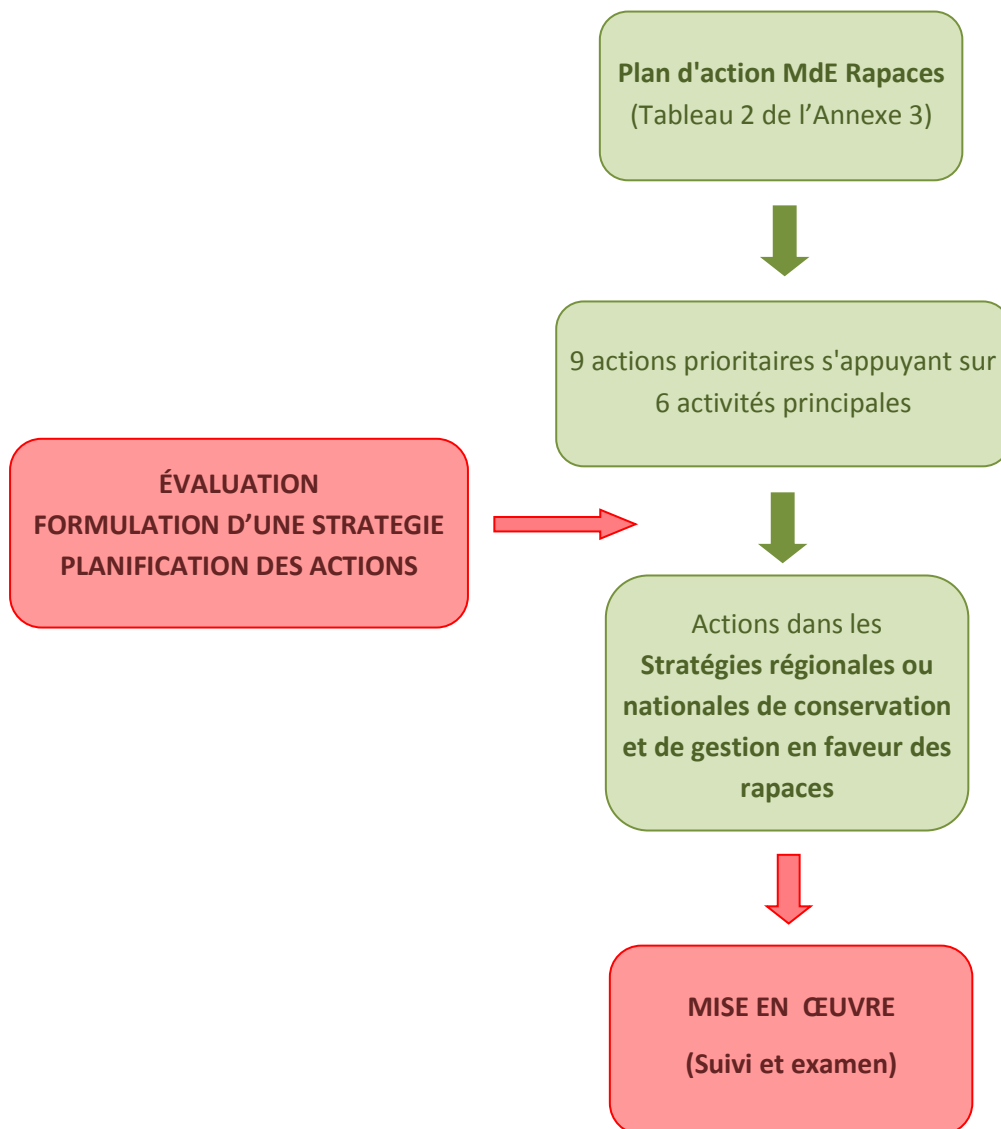
- Remplir le **Tableau 7**: de l'annexe I avec la liste des parties prenantes, leur attitude envers les rapaces et leur intérêt potentiel pour la protection de la nature.
- Fournir un résumé concis sur les parties prenantes et leurs attitudes.
- Établir la liste des parties prenantes, leur attitude envers les rapaces et leur intérêt potentiel pour la protection de la nature (**tableau 7**) :
 - Parties prenantes stratégiques,
 - Autres parties prenantes importantes.

4. Approche pour la conservation - actions nationales ou régionales proposées en rapport avec le MdE Rapaces

Le Plan d'action du MdE Rapaces comprend neuf actions prioritaires qui s'appuient sur six activités principales (Tableau 2 du Plan d'action) et visent à atteindre les objectifs fixés par le Mémoire (Paragraphe 4 du Plan d'action, **Figure 2**).

Finalement, les actions nationales ou régionales devraient être centrées sur la mise en œuvre des six activités principales définies dans le Tableau 2 du Plan d'action du MdE. Cependant, la planification stratégique est flexible et les Signataires peuvent planifier et mettre en œuvre d'autres actions s'ajoutant à celles contenues dans le MdE Rapaces.

Figure 2 – Formulation de la stratégie



Les stratégies nationales et régionales doivent comprendre des actions issues d'une approche plurispécifique centrée sur les menaces. Pour chaque action, les espèces affectées par la même menace et ayant les mêmes besoins de conservation seront regroupées en indiquant clairement les espèces pour lesquelles l'action sera bénéfique.

Conformément au paragraphe 5.2 du Plan d'action du MdE Rapaces, des niveaux de priorité doivent être attribués aux actions nationales comme indiqué dans le Tableau 2 du Plan d'action.

Il est à noter que les échéances données dans le paragraphe 5.3 du Plan d'action commencent à la date d'entrée en vigueur du MdE Rapaces pour chaque Signataire (tableau 1 des présentes Lignes directrices).

La description des actions nationales ou régionales ne doit pas dépasser 1 ou 2 pages. L'exemple suivant propose un modèle pour la rédaction des actions avec des titres prédéfinis :

Exemple de description d'activité :

Activité 4.1.4. : Améliorer le cadre juridique permettant d'éviter et de réduire l'impact des lignes électriques sur les populations de rapaces diurnes et nocturnes.

Niveau de priorité : 2

Activité du MdE Rapaces correspondante : « 1.4 Examiner la législation pertinente et entreprendre des démarches, quand cela s'avère possible, pour s'assurer que cette législation exige que toutes les nouvelles lignes électriques soient conçues de manière à éviter l'électrocution des oiseaux de proie »

Évaluation des menaces :

Impact sur les populations de rapaces : Mortalité cumulée significative des rapaces, due à des électrocutions et collisions avec des lignes électriques, pouvant conduire au déclin local ou régional de certaines espèces.

Espèces concernées :

Espèces de Catégorie 1 :

Vautour percnoptère, Faucon kobez, Faucon sacre, Milan royal et Aigle impérial.

Espèces de Catégorie 2 :

Faucon lanier, Faucon crécerelle, Balbuzard pêcheur, Milan noir, Pygargue à queue blanche, Circaète Jean-le-Blanc, Épervier à pieds courts, Buse féroce, Aigle des steppes et Aigle royal.

Description des menaces : Bien que l'effet de lignes électriques sur les rapaces diurnes et nocturnes soit reconnu au niveau national et international, il n'existe pas de dispositions dans la législation nationale actuelle obligeant les compagnies d'électricité à concevoir des nouvelles lignes électriques qui ne mettent pas en danger les oiseaux ou à réduire les effets néfastes des lignes existantes. Actuellement, la conception de lignes inoffensives pour les oiseaux dépend d'initiatives volontaires de la part des compagnies d'électricité. Cependant, la portée et l'efficacité des mesures prises sont inconnues en raison du manque de suivi avant et après la mise en place des mesures d'atténuation des risques.

Objectifs :

Objectif stratégique : Des dispositions juridiques spécifiques assurant le remplacement/l'amélioration des lignes électriques critiques pour la conservation/répartition des oiseaux et des poteaux les plus dangereux sont approuvées avant 2020.

Objectif idéal : Des dispositions juridiques sont prises pour assurer l'innocuité pour les oiseaux des lignes électriques du pays avant 2050.

Objectif minimal : Les bases juridiques nationales assurant l'utilisation de dispositifs inoffensifs pour les oiseaux sur toutes les lignes électriques nouvelles et entièrement reconstruites sont établies.

Actions :

1. Constituer un groupe de spécialistes pour examiner la législation nationale actuelle en matière d'interactions oiseaux/lignes électriques.
2. Promouvoir la coopération entre les États, les ONG de conservation et les compagnies

d'électricité afin de comprendre les besoins des parties prenantes et de proposer des modifications à la législation actuelle, ou de proposer de nouveaux instruments juridiques, si nécessaire.

3. Prendre en compte les points suivants dans la rédaction du projet :
 - Les lignes nouvelles et reconstruites doivent être sans danger pour les oiseaux ;
 - l'utilisation de poteaux électriques dangereux pour les oiseaux doit être interdite ;
 - les organisations de conservation gouvernementales et non gouvernementales doivent être intégrées au processus de conception de poteaux électriques inoffensifs ;
 - un calendrier de la réduction de l'impact des lignes électriques existantes doit être défini par les acteurs clés.
4. Déterminer des priorités spatialisées concernant l'amélioration des réseaux électriques existants afin de faciliter la mise en œuvre effective des dispositions juridiques.

Zones cibles des mesures : Tout le pays, avec une attention particulière pour les sites figurant dans les **tableaux 3 et 4** de la présente stratégie.

Objectifs (indicateurs de progrès):

- Organiser régulièrement des réunions entre acteurs clés et parties intéressées ;
- Examiner la législation nationale actuelle ;
- Proposer des amendements juridiques ou de nouveaux instruments juridiques ;
- Proposer et faire entendre des projets ou des amendements au parlement ;
- Promouvoir les nouvelles réglementations à grande échelle, surtout auprès des compagnies d'électricité ;
- Mettre en place des projets de suivi avec les ONG de conservation ;
- Examiner annuellement les progrès en organisant des réunions des parties prenantes.

Hypothèses importantes : L'action est fortement soutenue par les décideurs et le public.

Plan de mise en place :

<i>Calendrier :</i>	Moyen terme, 2010 - 2015
<i>Budget estimé :</i>	30 000 EUR
<i>Partenaire coordinateur :</i>	Ministère de l'Environnement
<i>Partenaires contributeurs :</i>	Décideurs, organisations de conservation gouvernementales et non-gouvernementales, compagnies électriques et d'énergie, experts et entreprises associées.

Basées sur le Plan d'action du MdE Rapaces, les six actions principales suivantes doivent être abordées et mises en œuvre au travers de stratégies nationales ou régionales (les actions de niveau national ou régional ainsi que leur chronologie doivent figurer en Annexe III –):

4.1 Amélioration de la protection juridique

- Fournir un résumé concis des mesures prises ou prévues pour améliorer la protection juridique des rapaces.

Établir la liste des instruments juridiques nationaux ou régionaux concernant la protection des rapaces et la conservation de sites et habitats principaux.

- Action 4.1.1. Examiner la législation applicable et prendre des mesures, lorsque cela est possible, pour garantir qu'elle protège efficacement tous les rapaces de toute forme de a) mise à mort délibérée, b) perturbation délibérée des sites de nidification ou des dortoirs (en particulier dans les zones d'hivernage) qui pourraient nuire à la conservation de l'espèce; et, c) ramassage d'œufs et prélèvement dans la nature. Sauf autorisation de l'autorité compétente et si l'acte ne nuit pas à l'état de conservation des espèces concernées.
- Action 4.1.2. Examiner la législation applicable et prendre des mesures pour interdire l'utilisation d'appâts empoisonnés destinés au contrôle des prédateurs et de produits chimiques dont l'utilisation provoque une mortalité aviaire importante.
- Action 4.1.3. Examiner la législation applicable et prendre toutes les mesures possibles pour garantir que les nouvelles lignes électriques sont conçues de manière à éviter l'électrocution des rapaces.
- Action 4.1.4. Renforcer l'application de la protection juridique et encourager le signalement des persécutions des rapaces en mettant en place des sanctions adaptées, en formant les autorités chargées de l'application des lois et en sensibilisant le public pour renforcer la surveillance et signaler les actions illégales.
- Action 4.1.5. Identifier les lacunes dans les Accords environnementaux multilatéraux, là où la protection et la conservation des rapaces pourraient être améliorées. Porter ces lacunes à l'attention des Secrétariats et autres Parties concernées.

(...)

4.2 Protection et/ou gestion des sites et des voies de migration importants

- Fournir un résumé concis des mesures passées et actuelles pour la protection et/ou la gestion des sites importants et des voies de migration.
 - Action 4.2.1. Classer les sites nationaux ou internationaux importants (notamment ceux figurant dans le Tableau 3 du MdE Rapaces) en tant qu'aires protégées avec plan de gestion ou sites bénéficiant d'une gestion adaptée prenant en compte les exigences de protection des rapaces.
 - Action 4.2.2. Réaliser des études d'impact environnemental (EIE) conformément aux lignes directrices de la CDB (Décision CDB VI/7A et toute modification ultérieure) et Résolution 7.2 de la CMS sur les études d'impact et les espèces migratrices, pour tout projet ayant un impact négatif sur les sites figurant dans le Tableau 3 du MdE Rapaces, et tout autre site accueillant des populations significatives de Catégorie 1 ou 2.
 - Action 4.2.3. Mener une analyse des risques sur les sites importants (notamment ceux figurant dans le Tableau 3 du MdE Rapaces) pour identifier et

éliminer les causes vérifiées ou potentielles de mortalité d'origine humaine (notamment incendies, utilisation de poisons et de pesticides, lignes électriques, éoliennes).

- Action 4.2.4. Réaliser des évaluations environnementales stratégiques pour tout développement infrastructurel important sur les principales voies de migration afin d'identifier les principales zones à risque.

(...)

4.3 Conservation de l'habitat et gestion durable

- Fournir un résumé concis des mesures passées ou actuelles pour la conservation des habitats et la gestion durable des ressources naturelles.

Action 4.3.1. Suivre, maintenir et restaurer la végétation naturelle des anciens habitats (surtout les prairies) de toutes les espèces mondialement menacées.

Action 4.3.2. Lorsque cela est faisable, prendre les mesures nécessaires pour que les lignes électriques existantes et dangereuses pour les rapaces soient modifiées pour éviter leur électrocution.

Action 4.3.3. Veiller à faciliter l'alimentation des rapaces nécrophages autant que le permet la pris en compte des considérations sanitaires.

Action 4.3.4. Prendre en compte le besoins des rapaces dans les secteurs (et politiques associées) de l'agriculture, l'exploitation forestière, la pêche, l'industrie, du tourisme, de l'énergie, des produits chimiques et des pesticides.

(...)

4.4 Sensibilisation aux problèmes rencontrés par les rapaces et aux mesures de conservation nécessaires

- Fournir un résumé concis des actions passées ou actuelles de sensibilisation aux problèmes rencontrés par les rapaces et aux mesures à prendre pour les protéger.

Action 4.4.1. Mettre en place un programme de sensibilisation du public en utilisant des supports papier et électroniques pour faire connaître la migration des rapaces, leur statut actuel, les superstitions, les menaces qui pèsent sur eux et les actions qui peuvent être entreprises pour les protéger.

Action 4.4.2. Mettre en place un programme de sensibilisation dans les domaines de l'agriculture, l'exploitation forestière, la pêche, l'industrie, le transport, l'énergie et autres secteurs concernés, pour informer les dirigeants du statut actuel des rapaces, des menaces qui pèsent sur eux et des mesures qui peuvent être prises pour les protéger.

- Action 4.4.3. Concevoir un programme scolaire et des supports éducatifs pour faire connaître aux enfants la migration des rapaces, leur statut actuel, les menaces qui pèsent sur eux et les actions qui peuvent être entreprises pour les protéger.
- Action 4.4.4. Produire des notes d'information et des brochures sur les goulets migratoires pour informer le public sur leur importance pour les rapaces et les mesures qu'ils peuvent prendre pour les protéger.
- Action 4.4.5. Organiser des ateliers sous régionaux et nationaux pour améliorer les compétences techniques de suivi des rapaces.
- Action 4.4.6. Éduquer et sensibiliser les communautés locales en ce qui concerne l'importance des rapaces et le besoin de mener des suivis et de les protéger.

(...)

4.5 Suivi des populations de rapaces, recherches sur la conservation et application de mesures correctives appropriées

- Fournir un résumé concis des mesures passées ou actuelles pour le suivi des populations de rapaces, les recherches sur la conservation et de l'application de mesures correctives appropriées.

- Action 4.5.1. Mettre en place des réseaux de suivi des voies de migration comprenant un échantillon représentatif de sites où des suivis systématiques et coordonnés des populations nicheuses, du succès de reproduction et des effectifs en passage migratoire (printemps et automne) peuvent être menés.
- Action 4.5.2. Concevoir et mettre en place un programme de suivi et élaborer des protocoles de suivi basés sur les réseaux établis en 4. 5.1.
- Action 4.5.3. Évaluer et réduire les impacts de la perte d'habitat sur les populations nicheuses, de passage et hivernantes, et identifier les mesures nécessaires pour maintenir un statut de conservation *Favorable*.
- Action 4.5.4. Évaluer et réduire les impacts de l'utilisation de produits chimiques toxiques, notamment les métaux lourds (par ex. le plomb dans les munitions) sur les populations nicheuses, de passage, hivernantes et sur leur survie ; identifier puis mettre en œuvre des mesures appropriées afin de favoriser le maintien d'un statut de conservation *Favorable*.
- Action 4.5.5. Surveiller l'impact des fermes éoliennes et des lignes électriques sur les rapaces, en analysant les données existantes et notamment les données de baguage.
- Action 4.5.6. Mener des recherches sur l'opportunité de réintroduire des rapaces et de mettre en place des programmes de conservation appropriés

(notamment ceux impliquant de l'élevage en captivité) dans les zones où ces mesures pourraient améliorer le statut de conservation des espèces sauvages, et lorsqu'il est possible de suivre les lignes directrices de l'UICN.

- Action 4.5.7. Chercher à promouvoir les programmes de reproduction en captivité adaptés pour réduire l'impact sur les populations de rapaces des collectes dans la nature.
- Action 4.5.8. Évaluer l'importance des collectes dans la nature pour évaluer les impacts sur les populations concernées.
- Action 4.5.9. Mettre en place une surveillance sanitaire adaptée pour déceler les maladies qui pourraient menacer les populations de rapaces et proposer des réponses en termes de conservation et de gestion.
- Action 4.5.10. Entreprendre des recherches collaboratives pour comprendre les effets des changements climatiques sur les rapaces et leurs habitats, et mettre en place des mesures d'adaptation appropriées.

(...)

4.6 Mesures d'accompagnement

- Fournir un résumé concis des mesures d'accompagnement à prendre.
 - Action 4.6.1. Rédiger des stratégies nationales, régionales ou sous régionales, ou des documents équivalents, sur les rapaces (en prenant en compte la nécessité de mesures collaboratives transfrontalières avec les États signataires voisins).
 - Action 4.6.2. Élaborer des plans d'action par espèce, ou le cas échéant plurispécifiques, pour toutes les espèces *mondialement menacées*, en prenant en compte les plans internationaux existants et, si nécessaire, en les étendant pour couvrir la totalité de l'aire de répartition de chaque espèce dans la région Afrique-Eurasie .
 - Action 4.6.3. Renforcer la coopération internationale en organisant des conférences, séminaires et ateliers sur le suivi, la recherche scientifique et les actions de conservation.

(...)

5. Sources de financement existantes et potentielles

Dresser la liste de sources de financement nationales ou internationales existantes ou potentielles.

6. Conclusions

Fournir un résumé des conclusions sur la situation actuelle.

Dresser la liste de toute contrainte ou limite qui pourrait influencer la mise en œuvre de la stratégie, par ex. les contraintes de temps, de personnel et d'autres ressources disponibles, l'accès à certaines informations, les facteurs externes (tels que le changement de priorité des autorités).

7. Recommandations supplémentaires

Besoins futurs

Fournir un bref résumé des besoins futurs et des conditions nécessaires à une mise en œuvre réussie et efficace de la stratégie.

Dresser la liste des lacunes en termes de connaissances dans le **Tableau 8**: en annexe I.

8. Références bibliographiques

La bibliographie (classées par ordre alphabétique) ne doit contenir que les documents clés directement utilisés pour élaborer la stratégie ou auxquels il est fait référence, et non la documentation générale. Les informations utilisées pour élaborer la stratégie ne sont pas toutes publiées officiellement. Dans ce cas, les rédacteurs doivent considérer l'information disponible avec précaution et de manière responsable. Les informations provenant de bases de données institutionnelles doivent également figurer dans la liste de références avec l'indication de la source et de la date de consultation.

Le format de présentation des références bibliographiques doit correspondre à cet exemple :

Commission Européenne (2007) Document d'orientation concernant l'Article 6, paragraphe 4 de la Directive « Habitats » (Directive 92/43/CEE). Bruxelles, Belgique.

http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/management/docs/art6/guidance_art6_4_fr.pdf [consulté le jj/mm/aa]

9. Annexes

Annexe I

- Tableau 2** Statut des rapaces rencontrés en [nom du pays ou de la région]
- Tableau 3** Liste des sites clés pour les espèces de Catégorie 1 et prioritaires au niveau national (ou « phares »)
- Tableau 4** Liste des sites clés pour les espèces de Catégorie 2
- Tableau 5** Liste des habitats importants pour les espèces de Catégorie 1, prioritaires au niveau national/régional, et de Catégorie 2
- Tableau 6** Liste des menaces ayant des impacts connus ou potentiels sur les populations d'espèces de Catégorie 1, prioritaires au niveau national ou régional, et de Catégorie 2
- Tableau 7** Liste des parties prenantes, attitude envers les rapaces et intérêt potentiel pour la protection de la nature
- Tableau 8** Lacunes majeures dans les connaissances actuelles

Annexe II

Liste des actions nationales ou régionales proposées en référence aux activités principales résumées dans le Tableau 2 du Plan d'action du MdE.

Annexe III

Chronologie des actions nationales ou régionales

Tableau 2 : Statut des rapaces rencontrés en [nom du pays ou de la région]

Nom commun	Nom scientifique	Statut juridique national ou régional	Statut de conservation national ou régional ¹	Statut biologique national ou régional ²	Taille de la population nicheuse (min-max) ³	Effectifs en migration (min-max) ⁴	Tendance nationale ou régionale ⁵	Période considérée pour la tendance ⁶	L'espèce est-elle suivie? ⁷	Plan de conservation national ou régional/Plan d'action ⁸
Espèces de Catégorie 1 dans le MdE Rapaces, (espèces <i>Mondialement menacées</i> et <i>Quasi-menacées</i> selon la liste rouge de l'UICN)										
<i>Aigle impérial</i>	<i>Aquila heliaca</i>	<i>Strictement protégée</i>	<i>D</i>	<i>NR</i>	<i>30 – 35 couples (B)</i>	<i>200 -300 (M)</i>	<i>S</i>	<i>2000 - 2010</i>	<i>pas tous les ans, régulièrement</i>	<i>Oui (2006)</i>
[insérez l'espèce]										
Espèces à priorité nationale ou régionale ou « phares »										
<i>Busard cendré</i>	<i>Circus pygargus</i>	<i>Strictement protégée</i>	<i>D</i>	<i>NR</i>	<i>20 – 50 couples (M)</i>	<i>500-1500 (M)</i>	<i>DM</i>	<i>2000 - 2010</i>	<i>annuellement</i>	<i>Oui (2001)</i>
[insérez l'espèce]										
Espèces classées en Catégorie 2 du MdE Rapaces, (espèces avec un statut de protection défavorable à un niveau régional sur une aire de répartition)										
<i>Faucon lanier</i>	<i>Falco biarmicus</i>	<i>Strictement protégée</i>	<i>D</i>	<i>NR</i>	<i>1-3 couples (M)</i>	<i>? (I)</i>	<i>DI</i>	<i>1995 - 2005</i>	<i>annuellement</i>	<i>Non</i>
[insérez l'espèce]										

¹ **Statut de conservation national** : *F* - Favorable, *D* - Défavorable

² **Statut biologique national ou régional** : *NR*-Nicheur régulier, *NO* - Nicheur occasionnel, *SNN* – Sédentaire (présent toute l'année) non-nicheur, *VH* - Visiteur hivernant, *VE* - Visiteur estivant, *MP* - Migrateur de passage, *Er* – Erratique, *É* - Éteint

³ **Taille de la population nicheuse** : par ex. : 2000 – 5000, indiquer s'il s'agit du nombre de couples ou d'individus: *C* – couples, *I* – individus
Préciser la qualité des données : *Bonne (B)* = Données quantitatives disponibles fiables (par ex. atlas, données de recensements ou de suivis) pour toute la période et le pays, *Moyenne (M)* = généralement bien connue, mais uniquement données quantitatives incomplètes ou peu nombreuses disponibles, *Faible (F)* = Peu connue et pas de données quantitatives disponibles, *Inconnue (I)* = information sur la qualité non disponible.

⁴ **Effectifs en migration**: *Nombre d'individus*. Veuillez indiquer la qualité des données : *Bonne (B)*, *Moyenne (M)*, *Faible (F)*, *Inconnue (I)*

⁵ **Tendances nationales ou régionales** des populations nicheuses sur les 10 dernières années (ou trois générations). Si possible, décrire la tendance en utilisant les catégories suivantes : *DI* - Déclin Important (>=30%), *DM* - Déclin Modéré (10-29%), *DF* - Déclin Faible (0-9%), *S* - Stable (déclin <10% et augmentation <10%), *AF* - Augmentation faible (0-9%), *AM* - Augmentation modérée (10-29%), *AI* - Augmentation importante (>=30%), *I* - Inconnue (données insuffisantes). Les valeurs en pourcentage ne sont pas connues pour certaines espèces. L'utilisation des différentes catégories doit être basée sur les meilleures données disponibles ou sur un avis d'expert.

⁶ **Période** considérée pour la tendance : par ex. 2000 – 2010

⁷ **L'espèce est-elle suivie ?** : *Oui* (si oui, veuillez indiquer : *Tous les ans* - *Plus d'une fois par an* – *Pas tous les ans mais régulièrement* - *Occasionnellement*) - *Non*

⁸ **Plan** de conservation national ou régional/Plan d'action : *Oui* (si oui, veuillez indiquer *l'année de publication*) - *Non*

Tableau 3 : Liste des sites clés pour les espèces de Catégorie 1 et prioritaires au niveau national ou régional (ou « phares »)

Code du site	Nom du site	Désigné comme ¹ (Type de zone et code)	Espèces de Catégorie 1										Espèces prioritaires au niveau national ou régional (ou « phares »)				
			<i>Aquila heliaca</i>	<i>Aquila clanga</i>	<i>Circus macrourus</i>	[insérez l'espèce]	[insérez l'espèce]	[insérez l'espèce]	[insérez l'espèce]	[insérez l'espèce]	[insérez l'espèce]	[insérez l'espèce]	[insérez l'espèce]	[insérez l'espèce]	[insérez l'espèce]	[insérez l'espèce]	
Sites prioritaires																	
BG 1	Sakar	ZICO, (ZPS - BG0002021)	ar	ar	rm												
BG 2	Lac Atanasovo	ZICO, (ZPS - BG0000270)	hm	hm	hm												
	[insérez site]																
	[insérez site]																
Autres sites importants																	
	[insérez site]																
	[insérez site]																
	[insérez site]																
	[insérez site]																

¹ Par ex. Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), site Ramsar, site Man and Biosphere (MaB), Zones de Protection Spéciale (ZPS) dans l'Union européenne, sites Raptor Watch Global Directory (RWGD)

² Sélectionner un type de zone et l'inscrire dans le tableau sous la colonne espèce :
ar – aire de reproduction, **rm** – route migratoire, **gm** – goulet migratoire, **hm** – halte migratoire (hiver, été), **d** – dortoir, **sr** – site de rassemblement, **zd** – zone de dispersion pour les individus non-territoriaux

Tableau 4 : Liste des sites clés pour les espèces de Catégorie 2

Code du site	Nom du site	Désigné comme ¹ (Type de zone et code)	Espèces de Catégorie 2														
			<i>Accipiter brevipes</i>	<i>Aquila chrysaetos</i>	<i>Aquila pomarina</i>	<i>Buteo rufinus</i>	<i>Circus cyaneus</i>	[insérez l'espèce]	[insérez l'espèce]	[insérez l'espèce]	[insérez l'espèce]	[insérez l'espèce]	[insérez l'espèce]	[insérez l'espèce]	[insérez l'espèce]	[insérez l'espèce]	
BG 1	Sakar	ZICO, (ZPS - BG0002021)	zr	zr	zr	zr	hm										
BG 2	Lac Atanasovo	ZICO, (ZPS - BG0000270)	hm	hm	hm	hm	hm										
	[insérez site]																
	[insérez site]																
	[insérez site]																
	[insérez site]																
	[insérez site]																
	[insérez site]																
	[insérez site]																

¹ Par ex. Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), site Ramsar, site Man and Biosphere (MaB), Zones de Protection Spéciale (ZPS) dans l'Union européenne, sites Raptor Watch Global Directory (RWGD)

² Sélectionner un type de zone et l'inscrire dans le tableau sous la colonne espèce :
ar – aire de reproduction, **rm** – route migratoire, **gm** – goulet migratoire, **hm** – halte migratoire (hiver, été), **d** – dortoir, **sr** – site de rassemblement, **zd** – zone de dispersion pour les individus non-territoriaux

Tableau 5 : Liste des habitats importants pour les espèces de Catégorie 1, prioritaires au niveau national/régional et de Catégorie 2

Nom commun	Nom scientifique	Type d'habitats importants									
		<i>Forêt tempérée</i>	<i>Prairies tempérées</i>	<i>Terre arable</i>	[insérez un type d'habitat]	[insérez un type d'habitat]	[insérez un type d'habitat]	[insérez un type d'habitat]	[insérez un type d'habitat]	[insérez un type d'habitat]	[insérez un type d'habitat]
Espèces de catégorie 1 et prioritaire au niveau national ou régional (ou « phares »)											
<i>Aigle impérial</i>	<i>Aquila heliaca</i>	<i>H</i>	<i>H</i>	<i>H</i>							
<i>Busard cendré</i>	<i>Circus pygargus</i>	<i>L</i>	<i>Ma</i>	<i>H</i>							
[insérez l'espèce]											
[insérez l'espèce]											
[insérez l'espèce]											
Espèces de catégorie 2											
<i>Faucon lanier</i>	<i>Falco biarmicus</i>	<i>L</i>	<i>H</i>	<i>H</i>							
[insérez l'espèce]											
[insérez l'espèce]											
[insérez l'espèce]											
[insérez l'espèce]											

Pour la classification détaillée des habitats UICN (Version 3.0) se reporter au site de l'UICN

<http://www.iucnredlist.org/technical-documents/classification-schemes/habitats-classification-scheme-ver3>

Principaux types d'habitats (Utiliser des sous-catégories si nécessaire)

- | | |
|---|--|
| <ol style="list-style-type: none"> 1 Forêt 2 Savane 3 Milieu arbustif 4 Prairies 5 Zones humides (intérieures) 6 Zones rocheuses [par ex. falaises à l'intérieur des terres, pics rocheux] 7 Grottes et habitats souterrains (non-aquatiques) 8 Désert 9 Milieu marin néritique (Zone submergée entre le littoral et le bord du plateau continental ou île océanique) 10 Milieu marin océanique 11 Profondeurs marines benthiques 12 Milieu marin intertidal 13 Milieu marin côtier/supra littoral 14 Milieu artificiel - Terrestre 15 Milieu artificiel - Aquatique 16 Végétation introduite 17 Autre 18 Inconnu | <p>Importance :</p> <p>Ma – Majeure</p> <p>H - Haute</p> <p>Mo – Moyenne</p> <p>F - Faible</p> <p>L - Locale</p> |
|---|--|

Tableau 6: Liste des menaces¹ ayant des impacts connus ou potentiels² sur les populations d'espèces de Catégorie 1, prioritaires au niveau national ou régional (ou « phares ») et de Catégorie 2

Nom commun	Nom scientifique	Types de menace ¹									
		Chasse et persécution	Électrocution sur poteaux électriques	Collecte d'œufs et de jeunes oiseaux, exploitation	[insérez un type de menace]	[insérez un type de menace]	[insérez un type de menace]	[insérez un type de menace]	[insérez un type de menace]	[insérez un type de menace]	[insérez un type de menace]
Espèces de Catégorie 1 et prioritaires au niveau national ou régional (ou « phares »)											
<i>Aigle impérial</i>	<i>Aquila heliaca</i>	H	H	L							
[espèce]											
[espèce]											
Espèces de Catégorie 2											
Faucon lanier	<i>Falco biarmicus</i>	H	H	H							
[espèce]											
[espèce]											

¹ **Sélectionner un type de menace dans la liste ci-dessous :**

- 1 Agriculture (intensification, abandon, expansion)
- 2 Chasse et persécution (piégeage, empoisonnement, tir au fusil)
- 3 Drainage des zones humides et poldérisation
- 4 Perturbation humaine (intentionnelle ou non intentionnelle)
- 5 Pesticides & pollution (effets directs ou indirects)
- 6 Exploitation forestière (intensification, déforestation, coupe sélective)
- 7 Prédation
- 8 Perte et dégradation des forêts et arbres
- 9 Changement hydrologique
- 10 Surpâturage
- 11 Impact humain en dehors des frontières nationales ou régionales
- 12 Électrocution sur les poteaux électriques
- 13 Changement climatique et phénomènes météorologiques extrêmes
- 14 Développement des bâtiments et infrastructures
- 15 Collisions (fermes éoliennes, lignes électriques, accidents sur route/voies ferrées)
- 16 Perte des sites de nidification (par ex. vieux bâtiments)
- 17 Collecte d'œufs et de jeunes oiseaux, exploitation
- 18 Compétition pour des ressources limitées
- 19 Incendies, notamment changement de la fréquence des brûlis
- 20 Pêcherie & aquaculture
- 21 Commerce illégal
- 22 Catastrophes naturelles
- 23 Autre

² **Sélectionner l'importance de l'impact et le préciser dans la colonne « Types de menace »**

- Ma** - Majeure: facteur qui cause ou risque de causer un déclin rapide et/ou l'extinction
H - Haute: facteur qui cause ou risque de causer un déclin rapide conduisant à une raréfaction de l'espèce
Mo - Moyenne: facteur qui cause ou risque de causer un déclin relativement lent mais significatif
F - Faible: facteur qui cause ou risque de causer des fluctuations
L - Locale: facteur qui cause ou risque de causer un déclin pour des petites parties de la population
I - Inconnue: facteur qui risque d'affecter l'espèce mais dont la portée reste inconnue
A - Aucune: pas d'effet probable
DI - Données insuffisantes: le manque de données ne permet pas d'évaluer les effets potentiels

Tableau 7: Liste des parties prenantes, attitude envers les rapaces et intérêt potentiel pour la protection de la nature

Parties prenantes	Attitude envers les rapaces ¹	Intérêts potentiels pour la protection de la nature
Parties prenantes stratégiques		
<i>Chasseurs et gestionnaires de zones de chasse</i>	<i>Opposition</i>	<i>Gestion des milieux en faveur du petit gibier et des espèces proies n'appartenant pas au gibier</i>
[insérez une partie prenante]		
[insérez une partie prenante]		
[insérez une partie prenante]		
[insérez une partie prenante]		
[insérez une partie prenante]		
Autres parties prenantes importantes		
[insérez une partie prenante]		
[insérez une partie prenante]		
[insérez une partie prenante]		
[insérez une partie prenante]		
[insérez une partie prenante]		
[insérez une partie prenante]		
[insérez une partie prenante]		

¹ **P** - Partisan, **PM** - Partisan modéré, **N** - Neutre, **OM** - Opposant modéré, **O** - Opposant

Tableau 8: Lacunes majeures dans les connaissances actuelles

Lacunes dans les connaissances	Importance
Par ex. Population (taille de la population, tendance, répartition, etc.)	
[insérez une lacune]	
[insérez une lacune]	
Par ex. Écologie de la population (structure génétique et fragmentation, mécanismes de dispersion, Analyses de viabilité de la population, etc.)	
[insérez une lacune]	
[insérez une lacune]	
Par ex. Productivité, taux de mortalité, taux de survie	
[insérez une lacune]	
[insérez une lacune]	
Par ex. Impact des menaces	
[insérez une lacune]	
[insérez une lacune]	
Par ex. Utilisation et sélection de l'habitat	
[insérez une lacune]	
[insérez une lacune]	
Par ex. Dispersion, migration et hivernage	
[insérez une lacune]	
[insérez une lacune]	
Par ex. Méthodes de recherche et de conservation	
[insérez une lacune]	
[insérez une lacune]	
Par ex. Évaluation de l'efficacité des actions de conservation	
[insérez une lacune]	
[insérez une lacune]	
Par ex. Collecte et commerce	
[insérez une lacune]	
[insérez une lacune]	

Importance :

Ma – Majeure

H - Haute

Mo – Moyenne

F - Faible

L - Locale

Annexe II - Liste des actions nationales ou régionales proposées en référence aux activités principales résumées dans le Tableau 2 du Plan d'action du MdE

Code action	Objectif	Action	Référence activité principale ¹	Niveau de priorité ²	Calendrier ³	Organisations
4.1 Amélioration de la protection juridique						
4.1.1						
4.1.2						
4.1.3						
4.2 Protection et/ou gestion des sites importants et des voies de migration						
4.2.1						
4.2.2						
4.2.3						
4.3 Conservation de l'habitat et gestion durable						
4.3.1						
4.3.2						
4.3.3						
4.4 Sensibilisation aux problèmes rencontrés par les rapaces et aux mesures à prendre pour leur conservation						
4.4.1						
4.4.2						
4.4.3						

Code action	Objectif	Action	Référence activité principale ¹	Niveau de priorité ²	Calendrier ³	Organisations
4.5 Suivi des populations de rapaces, recherches sur la conservation et mesures correctives appropriées						
4.5.1						
4.5.2						
4.5.3						
4.6 Mesures d'accompagnement						
4.6.1						
4.6.2						
4.6.3						

¹ Code des activités du Tableau 2 du MdE Rapaces

² **Premier** activité requise pour prévenir l'extinction mondiale d'une espèce.

Deuxième activité requise pour empêcher ou inverser les déclin de populations d'espèces *mondialement menacées* ou *Quasi menacées*, ou de la majorité d'autres espèces ayant un statut de conservation *Défavorable*.

Troisième activité requise pour restaurer les populations d'espèces *mondialement menacées* ou *Quasi menacées*, ou empêcher le déclin de populations de toute espèce ayant un statut de conservation *Défavorable*.

Quatrième activité requise pour rétablir les populations de toute espèce ayant un statut de conservation *Défavorable*, ou empêcher les déclin de population de toute espèce ayant un statut de conservation *Favorable*.

³ **Immédiat** activité à mener à bien dans les deux ans suivant la date d'effet du MdE pour le Signataire concerné

Court terme activité à mener à bien dans les trois ans suivant la date d'effet du MdE pour le Signataire concerné

Moyen terme activité à mener à bien dans les cinq ans suivant la date d'effet du MdE pour le Signataire concerné

Long terme activité à mener à bien dans les sept ans suivant la date d'effet du MdE pour le Signataire concerné

Continu activité à mener à bien tout au long de la période d'effet du MdE pour le Signataire concerné

Annexe III – Chronologie des actions nationales ou régionales

Code action	Action	Priorité	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5							
			I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV				
	[insérez une action]																									
	[insérez une action]																									
	[insérez une action]																									
	[insérez une action]																									
	[insérez une action]																									
	[insérez une action]																									
	[insérez une action]																									
	[insérez une action]																									
	[insérez une action]																									